

Liste Valentigney 2026

L'échelon communal, si on en parlait ?

Au cours des campagnes présidentielle puis législatives, de très nombreux sujets ont été abordés, évoqués en fonction de l'évolution des multiples sondages réalisés de façon quasi quotidienne durant ces élections. Quelques sujets de société ont même fait l'objet de débats de fonds. Toutefois, il en est un, pourtant essentiel qui n'a quasiment pas été abordé, celui des relations entre les communes et l'Etat, plus exactement du désengagement de l'Etat, de la complexification croissante des textes et des normes imposées aux communes. Au nom des administrés, des habitants, nous rappellerons aux élus issus de ces scrutins, et notamment le député de la 4e circonscription, mais aussi aux différents ministres concernés que la simplification des normes doit constituer une priorité absolue. Une autre question sera posée et réitérée lors des échanges réguliers avec le député, faut-il aider et encourager les communes dynamiques et attractives à se développer (Valentigney a gagné plus de 1000 habitants) ou choisir de continuer à alimenter des dispositifs qui ne sont, manifestement, plus adaptés ? Une chose est sûre, les communes constituent un maillon essentiel pour la société, l'aménagement et l'attractivité des territoires. Elles n'ont pas vocation à palier une quelconque carence étatique via des ajustements techniques et financiers unilatéraux à répétition, dénoncés par de nombreux élus. Les communes doivent au contraire redevenir des partenaires à part entière de l'Etat. La crise sanitaire a démontré toutes les limites du modèle actuel, il convient de le faire évoluer. C'est dans cet état d'esprit, sans a priori, sans préjugés que seront conduits les échanges avec le député de la 4e circonscription, avec toujours comme priorité l'intérêt de Valentigney, des Boroillots. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement ? Sauf, naturellement à vouloir privilégier des postures partisans qui n'ont plus cours, seuls comptent le territoire communal et ses habitants.

Liste Bien Vivre à Valentigney

Urbanisation de la zone 2AU des Bruyères

Le 30 juin 2021, le Conseil Municipal était appelé à se prononcer sur le principe de l'ouverture à l'urbanisation (construction potentielle à terme de 190 logements sur 10,8 hectares) de la zone 2AU des Bruyères ainsi que sur une modification du Plan Local d'Urbanisme, modification soumise à une enquête publique laquelle s'est déroulée du 3 mai au 3 juin 2022. Les élus de l'opposition que nous sommes ont voté contre ce qui était proposé mettant en avant la nécessité de préserver les espaces naturels et des terres agricoles en raison des enjeux écologiques et environnementaux qui se posent avec une acuité de plus en plus grande. Conformément au Code de l'Urbanisme différentes instances ont été sollicitées afin de donner un avis sur le projet de la Ville. Le président de PMA a émis un avis favorable sous réserves et observations. Le Département a émis un avis réservé en relevant, entre autres, des incohérences quant au nombre de logements à créer. La Chambre d'Agriculture ainsi que l'Etat ont émis un avis défavorable. Ces différents avis sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la Ville, onglet « développement urbain ». Une réunion publique a bien eu lieu mais en étant annoncée le jour même dans la presse... Par ailleurs, la loi du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience », visant à lutter contre le dérèglement climatique et la surconsommation des ressources, nécessite, selon nous, que ce dossier soit reconsidéré. Aussi, dans un esprit constructif, demanderons-nous au Maire que des réunions publiques soient organisées sur l'ensemble du territoire de la Commune afin que chacun puisse mesurer complètement les enjeux et que des choix éclairés puissent être faits. Il en va de l'avenir des générations futures.